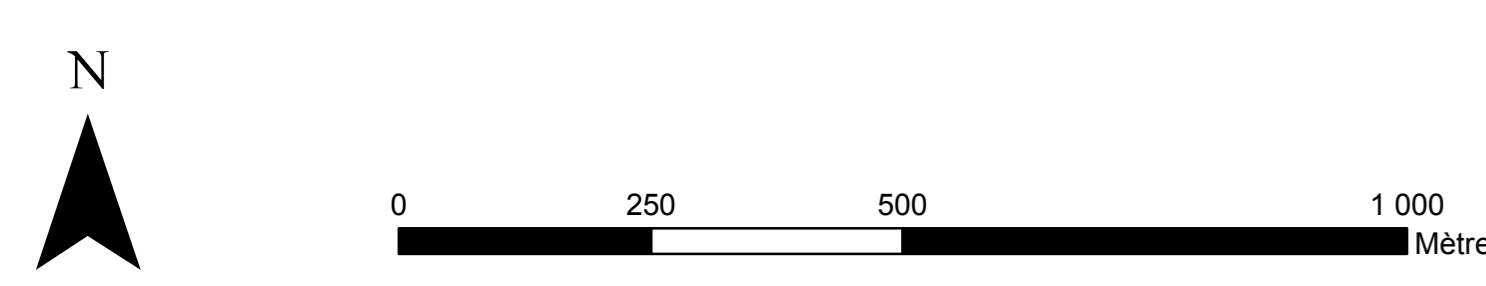


- ★ AC1 : Monument historique inscrit ou classé
- AC1 : Périmètre de protection de monument historique inscrit et classé
- AC2 : Sites et monuments naturels inscrits
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de distribution de gaz
- Canalisations de transport de gaz naturel
- IRE : Zone d'effet générée par la canalisation
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 : Plan de prévention des risques "inondation de la Reyssouze et de ses affluents"
- R - Zone rouge (zone d'interdiction)
- R - Zone rouge quartier des Dîmes (zone d'interdiction)
- B1 - Zone bleue (zone constructible sous prescriptions)
- B2 - Zone bleue (zone constructible sous prescriptions)
- B3 - Zone bleue (zone constructible sous prescriptions)
- PM2 : Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer - Emprise du domaine public ferroviaire
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement de l'Aérodrome de BOURG-CEYZERAT

- Fond cartographique**
- Limite communale
 - Parcelle cadastrale
 - Hydrographie
 - Voie principale
 - Bâti
 - Rocade



SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

18 NOVEMBRE 2013

Mise à jour n°1 le 20 MAI 2016, Mise à jour n°2 le 8 FÉVRIER 2017
 Mise à jour n°3 le 6 MARS 2018
 Modification n°1 le 4 FÉVRIER 2019
 Modification n°2 le 24 JUIN 2019
 Modification n°3 le 27 SEPTEMBRE 2021

Echelle : 1/7500

